

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS



Les données à caractère personnel sont collectées conformément à l'article 22 de la loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

 SEVESO.LU



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Nom ou dénomination sociale : TANKLUX S.A.

N° et rue : Port de Mertert

Code postal : L-6688 Localité : Mertert

Pays : Luxembourg

Site internet : www.tanklux.lu

Téléphone : +352 24 51 31 02 E-mail : info@tanklux.lu

Statut "Seveso III"

Établissement soumis aux dispositions "Seveso III" : OUI NON

Rapport de sécurité transmis : OUI NON Date de transmission : 26/11/2019

Date de la dernière visite d'inspection : 16/01/2023

Où peut-on trouver des informations plus détaillées concernant l'inspection et le plan d'inspection :
(p.ex. site Internet, e-mail)

Inspection du Travail et des Mines
3 Rue des Primeurs
L-2361 Strassen

Point de contact pour obtenir des informations plus détaillées sur l'inspection
et le plan d'inspection ou toute autre information pertinente :

(p.ex. e-mail, adresse postale)

Inspection du travail et des mines
Tél. : (+352) 247 76100
Fax : (+352) 247 96100
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Présentation de l'établissement

(sous réserve des informations confidentielles)

Tanklux est une société familiale fondée en 1966 et employant une douzaine de personnes issues du Grand-Duché et de la région. Elle offre des services de stockage et de transbordement de produits pétroliers dans le port de Mertert.

Son dépôt d'une capacité de 62 000 m³ a été construit et progressivement étendu en fonction de l'évolution des besoins.

Actuellement, Tanklux est l'un des principaux opérateurs du port de Mertert. Y sont stockés et transvasés de l'essence, du diesel, du diesel chauffant, du Kérosène et un certain volume d'additifs.

L'approvisionnement des produits essentiellement par voie navigable est aujourd'hui le mode de transport le plus écologique.

Une partie de ses capacités est actuellement utilisée par les compagnies pétrolières luxembourgeoises pour remplir leurs obligations en matière de stockage stratégique, obligations imposées par les instances européennes.

Le dépôt se trouve sur la route nationale N1 entre Grevenmacher et Mertert, le long du bord luxembourgeois de la Moselle, en face de Temmels en Allemagne. Le site occupe la partie sud-ouest de l'enceinte du Port de Mertert et est doté d'un accès facile aux réseaux de transport navigable, chemin de fer, routiers et autoroutiers.

Description de vos activités, de vos produits fabriqués, etc. :

Tanklux offre des services de stockage et de transbordement de produits pétroliers dans le port de Mertert.

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Information du public

Par quels moyens le public concerné sera-t-il averti, si nécessaire ?

En cas de scénario d'urgence, le public est averti de plusieurs manières :

- Par une alarme « alerte à la population » qui produit un son montant et descendant variant pendant 1 minute
- Par la radio (RTL 92,5 MHz, Radio RPR1 102,6 MHz)
- Par la télévision (RTL, SWR)
- Par Internet (www.rtl.lu, www.wort.lu, www.tageblatt.lu, www.journal.lu, www.volksfreund.de)
- Par des annonces des services d'urgence

Informations sur le comportement approprié à adopter en cas d'accident majeur :

(ou l'indication de l'endroit où ces informations peuvent être consultées électroniquement)

- 1) Rentrer à l'intérieur d'un immeuble, d'une pièce. Des pièces fermées protègent de manière efficace contre des gaz ou risques d'explosion ; Ne pas quitter l'immeuble, vous vous mettez en danger et risquez de bloquer les services d'urgence ;
- 2) Fermer toutes les portes et fenêtres et éteindre le système de ventilation ou de climatisation ;
- 3) Avoir le même réflexe en voiture ;
- 4) Faire rentrer les enfants mais ne pas se déplacer pour aller les prendre à l'école ou à la crèche ;
- 5) Aider des gens handicapés ou des personnes âgées ; Accueillir des passants chez vous ; Prévenir vos voisins ;
- 6) Allumer votre radio, votre téléviseur ou suivre l'actualité en ligne ; Suivre les instructions des services d'urgence ;
- 7) Éviter le feu ouvert ou les étincelles ; Rester loin du lieu de l'accident ;
- 8) Ne pas prendre la voiture ;
- 9) Protéger votre bouche et votre nez par des serviettes humides en cas d'odeurs désagréables ou en cas d'irritation en respirant; Contacter votre médecin en cas de problèmes de santé, contacter le 112 par téléphone uniquement en cas d'urgence absolue
- 10) Rester aux étages supérieurs de votre immeuble, le gaz est généralement plus lourd que l'air
- 11) Ne bloquer en aucun cas les lignes téléphoniques de la police, des sapeurs-pompiers ou d'autres services de secours mis à part en cas d'urgence absolue; Eviter les appels téléphoniques privés.

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Substances dangereuses employées qui pourraient donner lieu à un accident majeur

Nom générique de la substance	Catégorie(s) de danger	Principales caractéristiques dangereuses
Diesel	H226 (5a, 5b, 5c), P5 (a,b,c) H411, E2	Liquide et vapeurs inflammables Toxique pour les organismes aquatiques
Chauffage	H226 (5a, 5b, 5c), P5 (a,b,c) H411, E2	Liquide et vapeurs inflammables Toxique pour les organismes aquatiques
Additif Diesel	H226 (5a, 5b, 5c), P5 (a,b,c) H411, E2	Liquide et vapeurs inflammables Toxique pour les organismes aquatiques
Kérosène (petrol lampant)	H226 (5a, 5b, 5c), P5 (a,b,c) H411, E2	Liquide et vapeurs inflammables Toxique pour les organismes aquatiques
Essence	H224, P5a H411, E2	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables Toxique pour les organismes aquatiques
Additif Essence	H224, P5a H411, E2	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables Toxique pour les organismes aquatiques

FIGHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SEUIL HAUT)

Dangers liés aux accidents majeurs

Informations générales relatives à la nature des dangers, leurs effets potentiels sur la sécurité et la santé des personnes et sur l'environnement, résumé des principaux types de scénarios d'accidents majeurs et mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

Les dangers liés aux accidents majeurs sont :

- Produits inflammables voire très inflammables
- Produits cancérigènes
- Produits irritants, altérant la santé
- Produits dangereux pour l'environnement

Principaux types de scénarios d'accidents majeurs :

1. Scénarios d'incendie
2. Scénarios d'incendie avec boil-over
3. Scénarios d'explosion

Mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

1. Maîtrise des déviations de procédé
2. Maîtrise de la dégradation des enveloppes
3. Limitation des libérations accidentelles
4. Gestion de la dispersion des substances et de l'énergie libérés
5. Éviter les sources d'inflammation
6. Protection contre l'incendie
7. Protection contre les explosions
8. Protections contre le contact avec les substances libérées
9. Accessibilité du site
10. Moyens d'intervention externes

FIGHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SEUIL HAUT)

Obligations de l'exploitant dans le cas d'un accident majeur et d'effets transfrontaliers d'un accident majeur

Notre établissement a pris les mesures adéquates sur le site et a notamment pris contact avec les services d'urgence (CGDIS) pour faire face à des accidents majeurs et en limiter le plus possible les effets :

OUI NON

Un plan d'urgence externe a été établi pour lutter contre les éventuels effets hors site d'un accident :

OUI NON

En cas d'accident, il est recommandé de suivre les instructions et de répondre aux demandes des services d'urgence (CGDIS). Plus d'informations sur le plan d'urgence externe :

Contactez le 112 pour suivre les instructions prévues par le plan d'urgence externe établi et géré par les autorités.

Des informations sur le comportement à adopter sont disponibles sur le site www.seveso.lu, rubrique «Comment réagir ?».

L'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre de l'Union européenne, susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur:

OUI NON

Si OUI, quel(s) État(s)?

Allemagne Belgique France



Protection des données

Les données à caractère personnel communiquées par l'exploitant sont traitées par l'Inspection du travail et des mines (ITM) en sa qualité de responsable de traitement et en conformité avec les dispositions du Règlement général sur la protection des données. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique « Protection des données » du site internet de l'ITM : <https://itm.public.lu/fr/support/protection-donnees.html>.